

Compte-rendu du conseil communautaire du 23 février 2016– Ste Agathe la Bouteresse

Nombre de sièges : 31 - Nombre de sièges pourvus : 31

Nombre de conseillers titulaires présents : 29 - Nombre de conseillers titulaires absents : 2

Nombre de procurations : 2 - Nombre de votants : 31

Ailleux : MULTEAU Jean-Marie,

Arthun : BALDINI Josiane, CHENOT Claude (suppléant sans pouvoir de vote)

Boën sur Lignon : ROCHETTE Pierre-Jean, CHAZELLE Laure, JANUEL Roland, DECHAVANNE Alice, REGEFFE Robert, SOULIER Mathilde, MOULLIER Lucien,

Bussy-Albieux : VIAL Bernard, LEFEBVRE Georgette (suppléante sans pouvoir de vote),

Cezay : COUDOUR Hubert,

Débats Rivière d'Orpra : BARTHELEMY André, CHARBONNIER Jean-Louis (suppléant sans pouvoir de vote)

Leigneux : MIOCHE Bernard,

Marcilly le Château : GOUBY Thierry, ELICOT Adeline

Marcoux : VERDIER Pierre, JUSTE Bernard (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : BRUN Michel, MATRAT Martine, CHARLIN Emmanuel

Sail sous Couzan : BUISSON Ludovic, DAVAL Christine,

Saint Etienne Le Molard : JOURJON Michelle, FOREST Pierre,

Saint Laurent-Rochefort : THOMAS Gilles, REYNAUD André (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : ESSERTEL Philippe,

Sainte Agathe la Bouteresse : DREVET Pierre, PARDON Nicole,

Sainte Foy Saint Sulpice : MIOMANDRE Mickaël,

Trelins : RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland (suppléant sans pouvoir de vote).

Excusés : BENOIT Roland (Ailleux), CHARRET Claude (Cezay)

Mandants	commune	Mandataires	commune
GUILLIN Dominique	L'Hôpital sous Rochefort	ROCHETTE Pierre-Jean	Boën sur Lignon
PERRIN Danie	Marcilly-le-Château	ELICOT Adeline	Marcilly-le-Château

Monsieur Pierre DREVET, Président, ouvre la séance avec retard suite au groupe-projet Parc d'activités de Champbayard précédant cette séance auquel étaient associés l'entreprise STAL TP, son équipe de maîtrise d'œuvre et les membres du conseil communautaire titulaires et suppléants. Il souhaite la bienvenue sur sa commune aux conseillers communautaires qui arrivent.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 21 janvier 2016

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

2. Economie :

a. Vente de terrains du Parc d'activités de Champbayard pour le projet STAL TP

M. Pierre DREVET, Président, donne la parole à M. Pierre-Jean ROCHETTE, Vice-Président, en charge de l'économie, suite au groupe-projet Parc d'activités de Champbayard de ce 23 février 2016.

M. Pierre-Jean ROCHETTE, Vice-Président, rappelle le projet d'installation de l'entreprise STAL TP sur 3 axes de développement :

- une agence locale de travaux publics,
- une unité mobile d'enrobage,
- une unité de recyclage de matériaux.

Le besoin total est de 2.7 hectares de terrain.

M. Pierre-Jean ROCHETTE, propose de vendre le terrain du Parc d'activités de Champbayard à l'entreprise STAL TP destiné à l'implantation de la partie agence locale de travaux publics et de réserver des terrains pour les 2 autres projets d'unité mobile d'enrobage et de recyclage des matériaux.

Il propose d'autoriser le dépôt du permis de construire portant sur l'agence locale de travaux publics et le dépôt du dossier ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) pour les 2 autres projets.

M. Lucien MOULLIER, délégué communautaire, demande ce qu'il en sera du projet de l'agence locale de TP si la réponse au dossier ICPE est négative puisque comme l'a présenté l'entreprise le projet de développement est formé par le triptyque agence locale de TP/ centrale mobile d'enrobage/unité de recyclage des matériaux.

A la demande de M. MOULLIER le texte de son intervention est repris ci-après :

« Je suis satisfait de cette rencontre que vous avez organisée avec Mr STAL et ses collaborateurs. L'implantation d'une nouvelle entreprise et l'annonce de créations d'emplois est une bonne nouvelle. Bien entendu, l'installation de bureaux et d'une agence de l'entreprise STAL TP ne pose aucun problème. Par contre la construction d'une centrale d'enrobés à chaud et celle d'un centre de recyclage de matériaux de démolition (par le procédé de broyage, concassage ou rabotage) sont plus problématiques. Ces activités sont indispensables pour notre économie et pour nos chantiers. Mais le choix du lieu d'implantation soulève de légitimes craintes compte tenu de la présence dans ce secteur de plusieurs équipements publics (hôpital local / cité scolaire / complexe sportifs ...), de plusieurs entreprises déjà installées et de la proximité de nombreuses habitations et d'une exploitation agricole. Nul ne peut nier les risques de nuisances : odeurs, bruit, poussières, effets sur la santé, risque de pollution de la chaîne des étangs à partir du ruisseau de l'Onzon, circulation importante de camions sur une voirie qui débouche actuellement sur un cul de sac.

Ce qui pose problème c'est le lieu de l'implantation, dans le parc d'activités de Champbayard. Il est à noter aussi que compte tenu de l'importance de la superficie nécessaire à cette installation (près de 3 ha), nous n'aurons quasiment plus de terrains disponibles à commercialiser... Ne serait-il pas judicieux de proposer à l'entreprise un lieu plus approprié ? Compte tenu de toutes les questions soulevées, je m'abstiendrai lors du vote sur la vente de terrains pour la centrale d'enrobés et le centre de recyclage de matériaux de démolition. »

M. Le Vice-Président propose de vendre 2.7 ha de terrain du Parc d'activités de Champbayard à la société STAL TP pour son projet d'implantation.

Après vote à mains levées, la vente de 2.7 hectares de terrain du Parc d'activités de Champbayard à la société STAL TP est approuvée par 30 voix pour et 1 abstention.

Suite à cette vente de terrain, M. le Président demande à M. Pierre-Jean ROCHETTE de réfléchir aux réserves foncières des zones d'activités lors d'un prochain groupe-projet.

M. le Président informe qu'une enveloppe de 100 000 euros sera proposée dans le budget prévisionnel 2016 pour le développement du Parc d'activités de Champbayard.

b. Information sur la situation des ateliers partagés

M. le Vice-Président évoque les 2 demandes de location pour le même local des ateliers partagés prochainement vacant. Il précise que ces 2 demandes sont arrivées dans l'ordre suivant : d'abord une activité de transport médicalisé de personnes et taxi, qui va être reprise prochainement puis une activité de pose de carrelage avec développement d'une activité de maçonnerie.

M. le Vice-Président propose de retenir la société de transport médicalisé de personnes. Il est précisé que la société de transport médicalisé est bien connue sur la région boënnaise.

3. Restructuration du complexe sportif : demande d'aide à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, rappelle la demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) déposée pour les travaux de restructuration du complexe sportif. Ce dossier considéré comme complet est maintenant en phase d'instruction. Il rappelle les tranches de travaux portant sur la rénovation du bâtiment B d'un montant de 563 580 euros HT, l'aménagement d'une aire d'athlétisme d'un montant de 166 845 euros HT et les frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 97 000 euros HT.

Il informe l'assemblée d'une enveloppe financière complémentaire mise en place par l'Etat pour soutenir l'investissement public local. Les travaux du complexe sportif sont éligibles à cette subvention complémentaire qui permettrait d'atteindre les 20 % minimum d'autofinancement pour ce projet. Le dossier déjà déposé est à compléter par une délibération.

M. Le 1^{er} Vice-Président propose d'autoriser M. le Président à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public pour les travaux de restructuration du complexe sportif.

Après vote à mains levées, la demande de subvention pour les travaux de restructuration du complexe sportif au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local est approuvée à l'unanimité.

M. le 1^{er} Vice-Président évoque la commission d'ouverture des plis pour les travaux du gymnase qui s'est déroulée la veille avec de nombreuses réponses et des perspectives de prix qui permettraient d'intégrer l'aire d'athlétisme dans le projet global. M. le Président ajoute que les offres de prix très basses lors des commissions d'appel d'offres des communes sont inquiétantes mais elles sont le reflet de la conjoncture économique actuelle très difficile pour les entreprises.

4. Réforme territoriale

M. le Président propose ensuite l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil communautaire en lien avec le futur territoire intercommunal. Il évoque l'engagement collectif pour le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) pris par la Communauté d'agglomération Loire Forez, adressé au Préfet de la Loire, et il donne lecture d'une proposition d'engagement pour notre communauté largement inspiré de celui de Loire Forez :

« Lors du conseil communautaire du Pays d'Astrée du 14 octobre 2015, une délibération a été votée donnant un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de la Loire le 9 octobre 2015 car nous portons la vision d'un Forez qui puisse être envisagé dans sa globalité.

Cette vision de l'aménagement du territoire, beaucoup la partagent sur le long terme, que ce soient les élus, les acteurs économiques ou les habitants. Cela répond pleinement aux objectifs fixés par la loi NOTRe : pertinence spatiale, solidarité territoriale, réduction du nombre de syndicats et approfondissement de la coopération avec les pôles métropolitains.

Une grande majorité de communes du Pays d'Astrée a également voté une délibération allant dans ce sens. Cela démontre que notre Communauté de communes est cohérente et suffisamment sereine pour envisager avec confiance de s'unir avec nos territoires voisins.

Cette étape était nécessaire pour montrer notre vision d'un territoire futur cohérent et fort qui serait en mesure d'assurer son développement mais également de conforter celui des deux grandes agglomérations du département par les collaborations qui ne manqueraient pas de se nouer.

Nous constatons une absence de dialogue avec certains territoires voisins qui ferment la porte aux discussions, parfois de manière agressive.

Nous le regrettons et continuons de croire qu'il y a une pertinence dans l'organisation d'un territoire forézien unique, tout en prenant en compte la réalité des points de vue exprimés. En effet, une communauté ne peut se construire sereinement qu'avec des élus qui ont envie d'y participer, de s'y impliquer et d'y contribuer collectivement.

Nous devons donc envisager l'avenir avec les communautés et les communes qui sont prêtes à former avec nous un nouveau territoire, dans une vision d'ensemble, qui ne soit pas en opposition avec les territoires voisins mais qui se complètent les uns les autres.

Nous savons qu'instaurer un dialogue permanent entre la communauté et les communes sera l'enjeu majeur de ce nouveau territoire et nous sommes prêts, ensemble, à relever ce défi.

Certaines prises de position voudraient se traduire par l'amputation d'une partie sud de Loire Forez.

Nous tenons donc à rappeler, par cet engagement collectif, notre indéfectible attachement à l'intégralité du territoire de Loire Forez. Arracher des communes du sud de Loire Forez serait préjudiciable à l'ensemble de l'équilibre patiemment construit par Loire Forez. Cette nouvelle Communauté n'aurait plus les moyens de répondre aux enjeux de son développement.

C'est pourquoi la communauté de communes du Pays d'Astrée souhaite ardemment que Loire Forez ne soit pas amputé d'une partie de son territoire.

La future agglomération a besoin du socle formé par toutes les communes de Loire Forez qui s'appuie sur ses centralités afin d'avoir la capacité de construire les collaborations nécessaires pour garantir l'équilibre, la cohérence et la solidarité de nos territoires. »

M. le Président fait part des démarches de Saint Etienne Métropole pour absorber d'autres communes notamment la commune de Saint Just Saint Rambert. Il propose de prendre cet engagement collectif afin de soutenir M. Alain BERTHEAS et l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, sur la base du texte qu'il vient de lire, adapté par M. Bernard MIOCHE.

Il propose de l'adresser à M. le Préfet par courrier signé de tous les Vice-présidents avant la réunion de la CDCI du lundi 29 février 2016 afin de solliciter le maintien de l'intégralité du territoire de la Communauté d'Agglomération.

M. le Président rappelle les réunions de travail en bureau commun avec la CA Loire Forez et le travail engagé sur la nouvelle gouvernance qui pourrait être compromis.

M. Bernard MIOCHE, Vice-Président, ajoute que la volonté d'extension de Saint Etienne Métropole va au-delà de la commune de Saint Just Saint Rambert voire la commune de Bonson, ce qui pourrait affaiblir et déséquilibrer la collectivité et compromettre à plus long terme l'équilibre financier du futur territoire intercommunal.

Après vote à mains levées, l'engagement collectif pour le SDCI est accepté avec 30 voix pour et 1 contre.

5. Questions diverses :

a. Annulation redevances ordures ménagères

M. le Président informe des annulations d'ordures ménagères pour erreur matérielle d'un montant total de 406,00 € , des admissions en non-valeur suite à effacement de dette pour un montant de 1.583,61 € ainsi que des admissions en non-valeur pour poursuites infructueuses pour un montant de 160,00 €. Après vote à mains levées, la décision d'annulation et d'admission en non-valeur des redevances ordures ménagères est prise à l'unanimité.

Avant de clore la séance, M. Pierre DREVET, Président, se dit heureux d'avoir accueilli le conseil communautaire sur sa commune et du travail accompli pour la population du territoire. Il rappelle les prochaines réunions de bureau le 3 mars et de conseil communautaire du 10 mars prochain à la salle des fêtes de Sainte Agathe la Bouteresse.

Il rappelle les 2 réunions d'informations des 4 et 18 mars à direction des agents communaux sur la réforme territoriale et l'ajout d'une date pendant les vacances scolaires de Pâques.

M. Thierry GOUBY, 1^{er} Vice-Président, propose de transmettre le texte de l'engagement collectif pour le SDCI dans toutes les communes de la Communauté de communes.

M. Pierre VERDIER, Maire de Marcoux, informe que les agents de sa commune ne participeront pas aux réunions d'informations sur la réforme territoriale en l'état du futur schéma départemental de coopération intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre DREVET, Maire de Sainte Agathe la Bouteresse, propose de partager le verre de l'amitié offert par sa commune.

La séance est levée à 22 h 30.
